

«Wort» et «Zeitung» trouvaient l'un pour l'autre les qualificatifs les plus «aimables». Tandis que le journal catholique — offusqué que les articles germanophiles de son concurrent fussent trop généreusement reproduits par la presse allemande — parlait d'une «feuille de reptiles et de sycophantes», la «Zeitung» répondait du tac au tac «aux journalistes tonsurés».

En 1874, un procès intenté par l'Etat au «Wort», fournit ample matière à la «Zeitung». Un article intitulé «Die neueste Taktik der Luxemburger Zeitung» avait fait surgir le Ministère Public qui se prétendait offensé par l'assertion de l'auteur anonyme que lors du procès de 1867, le Parquet n'aurait pas poursuivi l'affaire de son propre chef mais bien sous l'impulsion d'une certaine «clique». (35)

C'est de nouveau l'imprimeur Pierre Bruck — qu'à grand renfort d'arguments on était arrivé à engager à ne pas divulguer le nom de l'auteur (l'abbé N. Wies) — qui devait encaisser la condamnation prononcée par l'arrêt en appel du 5. 12. 1874 : 1.000 francs d'amende.

Le remplacement d'Emmanuel Servais par le baron de Blochausen (26. 12. 1874) fut une occasion pour la «Zeitung» de vilipender l'ancien ministre d'Etat — ce qui appela sur le plan le «Wort» — et de se plaire en manifestations pro-allemandes — ce qui fit rugir «l'Indépendance». Le Gouvernement mobilisa le Parquet mais il n'y eut pas de poursuites contre le journal libéral, le procureur général prétendant qu'on ne pouvait pas démontrer la mauvaise foi. Toutefois, ledit magistrat ne put se soustraire à l'obligation de citer Schroell en audience privée pour lui signifier un avertissement officiel.

Il ne se passa pas une demi-année que le Parquet dut tout de même intervenir contre la «Luxemburger Zeitung», cette fois-ci à la suite d'un article adressé au journal par un correspondant de Diekirch et intitulé «Die alte und die neue Kammer». Considéré du point de vue d'un homme de la moitié du 20<sup>me</sup> siècle, le papier était plutôt anodin. Mais jugé diffamatoire contre la Chambre des Députés, il valut à Schroell une sommation de se présenter devant le juge d'instruction. (36)

Ne clôturons pas ce chapitre des condamnations sans mentionner qu'une fois au moins, Schroell passa quelques jours en prison pour délits de presse. Nous n'avons pu établir à quelle occasion, mais nous savons que ses amis l'accueillirent à la sortie de prison, musique en tête.

— • —

Avant de nous occuper de la dernière partie de la vie de Théophile Schroell relevons que le 30. 10. 1879 il acquit en vente publique la maison située au coin des rues Philippe et Louvigny et ayant appartenu depuis 1810 à la famille Pescatore (v. fasc. II, pp. 461, 512). C'était une belle demeure, un peu gâtée par son ornementation extérieure, mais remarquable par sa porte d'entrée Louis XVI et sa cage d'escalier. Cet escalier ne faisait pas